

Déclaration préalable du SNES-FSU

Monsieur Le Recteur,

Depuis 3 ans, l'accès à la hors-classe dépend directement des avis des chefs d'établissement et des IPR. Le « mérite » individuel serait ainsi mieux reconnu et valorisé. L'ensemble des représentants du personnel, réunis dans des Intersyndicales nationale et académique, combattent avec force et détermination ces nouvelles modalités de classement dont l'application entraîne de très nombreuses injustices.

Alors que le nouveau système devrait prendre en compte l'ensemble d'une carrière, nous dénonçons une évaluation temporaire, image bien plus instantanée de la « valeur professionnelle ». La possibilité de promotion est d'une part soumise au bon vouloir du chef d'établissement qui note, en l'absence de grille d'évaluation, selon son intime conviction. La possibilité de promotion peut d'autre part être réduite s'il n'y a pas eu d'inspection récente et de plus les promotions d'échelon au choix ou grand choix sont réduites dans les derniers échelons. Ce sont au final des critères dissimulés et particulièrement injustes qui ne garantissent pas à chacun les mêmes opportunités de promotions.

Avec le rajeunissement confirmé des collègues promus, force est de constater qu'une fois passées les 2 premières années dans le 11^{ème} échelon, l'accès à la hors-classe sera plus difficile. L'arrivée de nouveaux collègues entrants dans le 11^{ème} affaiblira d'ailleurs encore plus la possibilité de promotion pour les plus anciens.

La FSU dénonce cette individualisation des carrières qui ne garantit réellement aucune évaluation rigoureuse et équitable des parcours individuels. A l'inverse de mesures salariales collectives que nous revendiquons, le ministère bloque les carrières au 11^{ème} échelon et réserve la hors-classe aux collègues qui ont l'opportunité de faire reconnaître leur situation au bon moment. L'ancienneté de carrière, particulièrement celle acquise dans le 11^{ème} doit être rétablie pour compenser, en partie, toutes les inégalités existantes.

La FSU revendique la hors-classe comme une étape vers la reconstruction de la grille indiciaire. En plus de relever les indices de début de carrière, nous demandons que l'indice du 11^{ème} échelon atteigne 782, dernier indice de l'actuelle hors-classe. De récentes études ont confirmé une baisse importante du pouvoir d'achat des enseignants : - 20% en 25 ans. Généraliser la hors-classe à tous les personnels permettrait tout d'abord une revalorisation des carrières, très attendue. Et au-delà de l'effet sur les traitements, rappelons l'impact avantageux de la hors classe pour la retraite : la différence entre des pensions calculées l'une sur un 11^{ème} échelon et l'autre avec un indice 782 s'élève actuellement à 420 € brut par mois.

Renforcer le poids de la hiérarchie et minorer l'ancienneté et les qualifications individuelles, critères pourtant mesurables et facilement comparables, ont entraîné une insécurité et une absence totale de lisibilité. Toute projection sur la fin de carrière est actuellement incertaine.

Cette notation par avis décentre surtout l'attention vers des tâches périphériques aux dépens du travail de suivi des élèves. Notre identité professionnelle est avant tout basée sur le suivi et l'écoute.

Dans les 20 premiers au barème ; 12 collègues sont au 11^{ème} échelon, 4 sont au 9^{ème} échelon, 2 sont au 8^{ème} échelon, 1 est au 7^{ème} échelon et 1 seul au 10^{ème} échelon.

Un collègue bénéficie d'un avis exceptionnel de son chef d'établissement et d'un avis défavorable de l'inspection, quelle cohérence dans l'évaluation !

Face à un certain nombre d'avis incohérents, nous demandons à ce que, sauf situation exceptionnelle dûment justifiée par l'avis porté, aucun collègue n'ait moins que satisfaisant.

Pour que chacun bénéficie de la meilleure retraite possible, aucun collègue ne devrait partir sans la hors-classe. La prise en compte de l'ancienneté de carrière dans le barème est aussi de ce point de vue une nécessité.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Recteur, d'en revenir à des critères préservant, voire améliorant, les acquis des personnels en matière de déroulement de carrière.

Dans ce contexte, nous refuserons de cautionner vos propositions et quitterons la séance lors de la lecture de vos propositions et laisserons seulement un observateur prendre note.

Reims, le 09 mai 2007